

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION : Pour être admis à pénétrer dans le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable. Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp, doit au préalable présenter ses pièces d'identité au responsable. Ne sont admises sur le terrain que les personnes pouvant justifier d'un domicile fixe.

INSTALLATION : La tente, la caravane, camping-car... et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire du camping.

BUREAU D'ACCUEIL : Il est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 19h (20h en juillet-août)

REDEVANCES : Elles sont payées au bureau suivant les tarifs en vigueur. Les usagers du camp sont priés de prévenir le bureau la veille de leur départ et de régler s'ils partent avant l'ouverture du bureau.

VIE DU CAMP : Les usagers du camp sont priés d'éviter tous bruits ou discussions de nature à gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. **Le silence doit être total entre 22h et 7h.** Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leur maître, qui en sont civilement responsables. Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés dans le camping.

VISITEURS : Sous réserve d'acceptation de la direction, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping – sauf à la piscine - sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Si la visite dure plus de 2H, ils sont tenus de payer une redevance.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT : La vitesse est limitée à 10 km/hr. Entre 22h et 7h du matin, toute circulation est interdite. Après 22H, stationnement au parking. Ne peuvent circuler que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp. Les plantations et décorations florales doivent être respectées. Toute dégradation sera à la charge de son auteur. Il n'est pas permis de creuser le sol ou de délimiter les emplacements, de couper les branches des arbres.

BARBECUES : Seulement les barbecues et planchas à gaz ou électriques acceptés, ceux aux bois ou charbon sont interdits.

RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES : ***Par mesure de sécurité, il est strictement interdit de recharger son véhicule depuis un logement ou un emplacement au risque de mettre en danger tous les résidents du camping***

VOL, PERTES et DOMMAGES : De quelque nature qu'il soit, pendant ou suite au séjour, la responsabilité du camping n'est pas engagée y compris pour les éventuels dommages causés par la chute de pommes de pins ou de branches. **L'établissement est sous vidéo surveillance**, merci de signaler la présence éventuelle de toute personne suspecte.

COURRIER : Le facteur n'entrant pas dans le camping, nous vous informons que nous dégageons notre responsabilité dès que nous déposons le courrier dans les casiers.

JEUX : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux bruyants. Un terrain de jeux est à la disposition des enfants qui doivent toujours être sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

PISCINE : Strictement réservée aux campeurs. Ouvert de 10h à 19h. En complément du règlement affiché à l'entrée de la piscine, le port de caleçon, tee-shirt, combinaison en tout genre est interdit par mesure d'hygiène.

VOTRE RESERVATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT.

LA DIRECTION DE RESERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PREAVIS NI REMBOURSEMENT, LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU REGLEMENT OU QUI AURAIENT COMMUNIQUE DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DU LOCATIFS OU DE L'EMPLACEMENT.

CAMPING DE VAUDOIS
La direction